



ÉTHIQUE QUANT À L'UTILISATION DES DONNÉES ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Février 2025



Objectif

Donner un aperçu de la façon dont le gouvernement du Canada (GC) veille à ce que les considérations d'ordre éthique de l'approche visant l'utilisation des données et l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) cadrent avec le Code de valeurs et d'éthique du secteur public et l'appuient



Contexte

La nécessité d'une application responsable

Nos comportements influencent nos résultats

Code de valeurs et d'éthique du secteur public

- Décrit les valeurs et l'éthique qui sous-tendent notre rôle en tant que fonctionnaires fédéraux, en soutenant le gouvernement et en servant les Canadiens
- Définit le respect de la démocratie, le respect des personnes, l'intégrité, la gestion et l'excellence comme les valeurs fondamentales qui sous-tendent le service public fédéral.

Changement du secteur public grâce aux données et à l'IA

- Les données et l'IA changent la façon dont la fonction publique offre des services, mène des activités scientifiques et de recherche, défend nos intérêts, protège les gens, et contribue aux fonctions administratives

Le Code de valeurs et d'éthique aidera à orienter les changements découlant de la mise en application des données et de l'innovation en IA afin d'obtenir des résultats plus efficaces, équitables et justes



Considérations d'ordre éthique dans les politiques sur les données et l'IA

Outils existants appuyant l'utilisation responsable des données et de l'IA

Les données sont à la base de la forte orientation éthique du GC dans notre ensemble d'outils de politique d'IA.

La Directive sur la prise de décisions automatisée :

- établit des règles sur la façon dont les ministères et les organismes fédéraux doivent **gérer les risques liés à l'utilisation de systèmes automatisés pour une prise de décisions plus efficace, exacte et conforme, et qui peut être interprétée;**
- comprend des exigences visant à **assurer la transparence, la responsabilisation, la protection des renseignements personnels et l'équité procédurale**

L'évaluation de l'incidence algorithmique :

- aide les fonctionnaires du gouvernement fédéral à **cerner, à évaluer et à atténuer les risques associés à l'utilisation de l'IA dans la prise de décisions et favorise la transparence dans l'utilisation par le gouvernement des systèmes d'IA qui ont une incidence sur la population canadienne et d'autres clientèles**

Le Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative :

- comprend les principes **PRETES** (pertinente, responsable, équitable, transparente, éclairée, sécurisée) encourageant l'utilisation responsable des outils d'IA par les fonctionnaires du gouvernement fédéral



Stratégie en matière d'IA pour la fonction publique fédérale

Promouvoir l'utilisation responsable de l'IA dans la fonction publique

- En mai 2024, le GC a lancé un processus de consultation pour façonner la toute première stratégie en matière d'IA pour la fonction publique fédérale
- La stratégie proposée reposera sur quatre principes appuyant l'adoption responsable de l'IA : **conception axée sur l'être humain, collaborative, fiable, et prête**
- Les principales recommandations issues des consultations initiales comprennent la nécessité de favoriser la confiance, de mettre en avant les données en tant qu'élément clé de l'IA, d'accorder la priorité à l'ouverture et à la transparence, et de constituer des effectifs prêts pour l'IA
- Ces consultations orientent la rédaction de la stratégie sur l'IA
- Les données et les considérations éthiques sont intégrées dans les principes de la stratégie et nous continuons, par le biais de cette stratégie, à façonner notre approche de l'adoption de l'IA.



Principe clé : fiabilité

Un fondement éthique pour les données
dans la stratégie en matière d'IA

L'objectif est de codifier des pratiques éthiques, équitables et inclusives dans la stratégie en matière d'IA qui dépendent des besoins des diverses collectivités et qui répondent à ces besoins en veillant à ce que :

- l'adoption de l'IA, rendue possible par une gestion rigoureuse des données, favorise un accès équitable, prévienne les biais et la discrimination, et assure la transparence et la responsabilisation en communiquant clairement la manière d'utiliser l'IA et les responsabilités qui en découlent;
- la priorité soit accordée à la protection de la vie privée, à la sécurité et aux droits de la personne, tout en rendant le Canada plus sûr en atténuant les risques et en utilisant l'IA pour assurer la protection contre les menaces



La fiabilité à l'œuvre

À quoi cela ressemblerait-il?

- **Responsable et éthique** : établir un processus normalisé pour la production de rapports sur l'harmonisation du projet avec les besoins d'utilisation et les objectifs du gouvernement, tout en créant des comités et des partenariats pour les examens de projets d'IA éthiques
- **Transparence et responsabilité** : produire des rapports destinés au public sur les cas d'utilisation de l'IA au GC, créer un rôle de surveillance de l'IA au GC, et rédiger des descriptions en langage clair informant la clientèle de l'utilisation de l'IA et des options de recours
- **Conception axée sur la protection de la vie privée**: enrichir les directives sur l'IA et la protection de la vie privée pour aider à composer avec la complexité des renseignements personnels et des systèmes d'IA en couvrant les modèles de formation, les risques de réidentification, et les droits des personnes d'être informées et de corriger leurs données
- **Expérimentation responsable** : L'innovation sera essentielle, en commençant par de petites initiatives à faible risque et en progressant vers des projets ayant plus d'impact pour nos clients au fur et à mesure que nous augmentons notre maturité en matière d'IA.

Que puis-je faire maintenant?

Besoin de demander d'autres questions

- **Consultation de spécialistes** : Engagez-vous au sein de votre département ou à l'extérieur pour discuter des données et des considérations éthiques d'un cas d'utilisation particulier de l'IA.
- **Communication avec le Bureau du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor** : communiquez avec le Bureau du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor pour obtenir de l'aide et des conseils ou pour collaborer avec lui sur des questions liées aux données et à l'IA. Vous trouverez les renseignements les plus récents sur le site [Canada.ca](https://www150.comb.ca/canada.ca).

Accessibilité

À la date de publication, cette présentation a été vérifiée pour assurer son accessibilité.

Si vous avez des problèmes avec le présent document, veuillez communiquer avec l'auteur.